

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 30 septembre 2024 à 20h00
Présidence : M. Christophe Furer
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité incorpore, à l'huissier, à la secrétaire du Conseil, aux représentants de la Presse et du public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Neuf membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°02/2024 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 269'000.- pour l'étude de faisabilité et de projet de rénovation de l'auberge communale jusqu'à la mise à l'enquête publique
7. Préavis n°05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.- pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722
8. Préavis n°06/2024 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un urban skate sur le site des Communaux – nomination d'une Commission
9. Élection complémentaire à la Commission des finances
10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-un Conseillers participent à la séance, neuf excusés (Mme I. Golay, M. F. Blanc, M. A. Groeneweg, M. J.-L. Knigge, M. P. Lüthi, M. V. Payot, M. R. Roussel, M. M. Thomson, M. S. Thury). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller

Selon l'ordre des viennent-ensuite établi lors des dernières élections communales de 2021, M. John Daiz prête serment devant l'Assemblée après la lecture de l'article 9 de la Loi sur les Communes sous les applaudissements. Il remplace Mme Marianne Reist qui a démissionné fin juin suite à son élection à la Municipalité.

4. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Fürer - Président :

Organisation du Conseil :

Voici les dates de nos séances pour cette année ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions.

Séances CC 2024	Remise des rapports	Commentair es
19 février – 20h	7 février	
15 avril – 20h	27 mars	
13 mai – 20h	1 ^{er} mai	<u>ANNULÉE</u>
17 juin – 19h	5 juin	Repas de fin d'année
30 septembre – 20h	18 septembre	
4 novembre – 20h	23 octobre	
9 décembre – 19h	27 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2024 : 3 mars // 9 juin // 22 septembre // 24 novembre.

Refonte du règlement du Conseil communal : le groupe de travail qui est en charge de ce sujet s'est déjà réuni à trois reprises. Ces réunions sont très intéressantes et la plupart des réponses amènent de nouvelles questions. Pour clarifier certains points, nous avons décidé de vous les présenter lors de la séance du 4 novembre afin de valider certaines options. Pour rappel, le changement du règlement passera par un préavis que la Municipalité va nous soumettre, nous préparons le travail en amont en Commission, on vous le présentera pour valider les grandes orientations, puis la Municipalité nous donnera son retour et lorsque nous aurons une version finale, nous pourrons la soumettre au Canton. Le préavis arrivera à la suite de toutes ces étapes et nous pourrons voter. Il est donc intéressant d'être alignés avant le vote final. L'idée est de finaliser le projet pour fin 2024 – début 2025 afin de l'envoyer à la Municipalité puis au Canton.

Information pour la Commission des finances : les nouveaux statuts de l'ORPC (Organisations Régionales de Protection Civile) seront normalement prêts mi-octobre et il serait souhaité de pouvoir les voter lors de la séance de décembre.

Mise à jour des données et choix de communication des Conseillers : des feuilles circulent dans la salle pour que chaque Conseiller puisse valider ses coordonnées et le mode de communication choisi pour cette année de législature (tout digital, tout papier, ou digital sauf les comptes et le budgets).

Votations fédérales du 22 septembre :

Le 22 septembre, 51% de participation :

- NON à l'initiative sur la biodiversité (61%) ;
- NON à l'initiative pour la réforme de la LPP (Loi fédérale sur la Prévoyance Professionnelle vieillesse survivant et invalidité) (71%).

5. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 125 – La Romanèche 20 – isolation périphérique du bâtiment ;
- Parcelle 210 – La Romanèche – aménagement dans un hangar existant au Lieu-dit Volatte – installation de lavage et remplissage de pulvérisateurs et traitement des effluents phytosanitaires ;
- Parcelle 1316 – Route de la Gare 28 – ajout d'un escalier extérieur ;
- Parcelle 1311 – Route de la Gare 38 – assainissement de la façade sud avec agrandissement des fenêtres et remplacement de la véranda.

Journée de recrutement du SIS (Service Incendie et Secours) Morget : elle aura lieu le 7 novembre à 19h30 à l'OI de St-Prex et les Conseillers sont invités à faire passer ce message important autour d'eux. Dans les années 90, un pompier faisait en moyenne une carrière de vingt ans, actuellement la carrière maximale se situe autour des sept ans.

b) Mme M. Reist - Municipale

Le nouveau prestataire pour la cantine d'Etoy est présenté : Le Repas Quotidien. C'est une entreprise spécialisée dans la restauration collective en milieu scolaire, ils font donc des repas pour des crèches, des établissements primaires, secondaires et aussi pour des gymnases. Ils sont implantés dans le canton de Fribourg et sur la Riviera vaudoise depuis seize ans, et produisaient jusqu'à présent environ 4'000 repas par jour. Depuis la rentrée ils louent la cuisine de la salle multifonction et sont présents à Etoy avec une cheffe de cuisine et trois collaborateurs, ils y préparent jusqu'à 700 repas par jour, pour la cantine d'Etoy mais aussi pour livrer aux établissements scolaires de la Sarraz, Lonay et Préverenges. Le Repas Quotidien est certifié « Eco-cook » ce qui signifie que le prestataire s'engage à valoriser au maximum les produits régionaux et durables, à promouvoir la santé par une alimentation saine et riche en produits frais, non préparés industriellement. Ils utilisent au maximum 1% de sel, 1% de sucre et 1% de matière grasse. Pour pallier à ces quantités assez faibles, ils utilisent beaucoup d'herbes aromatiques et d'autres épices pour qu'il y ait du goût. Les retours des enfants et des adultes qui ont goûté ces repas sont très positifs. Ils préparent un repas végétarien par semaine, ils contrôlent et réduisent la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que les déchets générés. Enfin ils garantissent l'équité salariale, la formation continue et la conciliation famille-travail. Au niveau de la fréquentation globale, les chiffres ont très légèrement baissé par rapport à l'année passée, mais très peu. Il y a actuellement 80% des enfants qui consomment les repas de la cantine et 20 à 25% qui prennent un pic nic.

c) M. R. Corthay - Municipal

Des photos de l'aménagement du carrefour depuis le chemin de la Vaux direction village ou Romanèche sont affichées à l'écran. Mis à part le coffret du gaz qui ressort d'une façon un peu spéciale, le reste va bien. Nous allons faire une demande aux SI (Services Industriels) Lausanne pour savoir si on peut le taguer à notre façon. Des abris à vélos ont été posés près de la salle multifonction.

À la salle polyvalente, on a refait une partie de l'éclairage scénique ainsi que la peinture noire sur le plancher de la scène. Le deuxième rendez-vous de « Humour sur la Côte » se tiendra mercredi, avis aux amateurs.

- M. C. Furer - Président demande s'il y a des questions sur les points énoncés par la Municipalité.

- M. M.-O. Christinat : suite à ce développement de la cuisine dans la nouvelle salle, est-il prévu de mieux sécuriser le chemin de livraison par rapport à la traversée des enfants ? Le chemin des livreurs au nord de la salle, est très droit, et il est facile d'imaginer un livreur assez pressé roulant trop vite, il est très facile de passer à côté des barrières actuelles près du hangar.

- M. C. Viquerat - Municipal : si on prend la descente pédestre depuis le chemin des vignes pour aller en direction du collège, on traverse des chemins agricoles de vignes et au moment de traverser ce qui s'appelle maintenant le chemin des Poiriers, nous avons deux chicanes de part et d'autre de la route, ceci pour normalement freiner les vitesses qui pourraient être excessives avec des trotinettes... Les piétons peuvent passer sans problème. Côté privé, près du hangar, c'est une parcelle privée qui est exploitée de manière agricole, il est impossible de mettre des barrières. Le chemin officiel a des barrières pour freiner le passage mais on ne peut pas faire mieux.

- M. M.-O. Christinat : les chicanes sont là de manière théorique, on peut les éviter très facilement à condition de rouler sur du gravier ce qui ne pose pas vraiment de problème. Ne peut-on pas prolonger ces chicanes en montée, le long du chemin ?

- M. C. Viquerat - Municipal : je suis désolé mais cette zone-là est une zone privée qui est accessible pour des véhicules agricoles donc on ne peut pas mettre une barrière le long de ce chemin, ce n'est pas possible.

6. Préavis n°02/2024 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 269'000.- pour l'étude de faisabilité et de projet de rénovation de l'auberge communale jusqu'à la mise à l'enquête publique

M. T. Jakob, rapporteur pour la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité les points suivants dont le premier est amendé :

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études, pour la phase de projet de construction, de la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy,**

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 269'000.- pour la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy,

- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment,

- d'autoriser la Municipalité à ajouter le montant de cet investissement au futur crédit de construction et de l'amortir sur 30 ans.

- M. C. FÜRER - Président remercie la Commission ad hoc pour son travail et prie M. T. Jakob d'expliquer à l'Assemblée les raisons de ces divergences de conclusions.

- M. T. Jakob : la différence porte sur le point 1 où la Commission ad hoc a tenu à préciser que le préavis portait sur une phase d'étude et pas sur les travaux de renouvellement de l'auberge.

- Mme J. Amy, rapportrice de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui estime que les points 1 et 2 du préavis municipal portent à confusion, elle propose donc d'amender les conclusions en supprimant le point 1 et en modifiant le point suivant. Pour la Commission des finances, le périmètre de ce préavis va au-delà d'un simple crédit d'étude ou d'une étude de faisabilité. Ainsi la Commission des finances propose à la majorité :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 269'000.- pour financer l'avant-projet de rénovation de l'auberge communale d'Etoy ;

- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou si nécessaire de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

- d'autoriser la Municipalité à ajouter le montant de cet investissement au futur crédit de construction et de l'amortir sur 30 ans.

Mme J. Amy rajoute que le souhait de la Commission des finances dans cet amendement est, tout comme la Commission ad hoc, d'accorder ce montant à la Municipalité pour réaliser l'avant-projet tout en réglant les points urgents, sans pour autant commencer la rénovation.

La discussion est ouverte.

- M. J.-L. ROCHAT : je m'adresse à la Municipalité : peut-on avoir des précisions sur les solutions proposées par l'entreprise consultée afin de remédier aux carences du bâtiment ?

- M. R. CORTHAY - Municipal : c'est justement l'objet de ce préavis, amener des réponses. Nous avons fait un audit de l'état actuel de l'auberge à la suite duquel on nous a dit que ce n'est plus aux normes autant au niveau incendie que salubrité. Ce crédit d'étude va nous permettre d'amener des réponses.

- M. J.-L. ROCHAT : donc ils nous ont demandé CHF 60'000.- pour nous dire simplement que ce n'est plus aux normes ?

- M. R. CORTHAY - Municipal : ils nous ont fourni quelques idées mais il faut qu'on contrôle si elles sont réalisables ou pas.

- M. A. MAGNOLLAY : le titre du préavis parle de faisabilité et projet, dans le texte on parle de développement du projet dans les phases SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) jusqu'à l'appel d'offre et dans les prix on parle d'étude de faisabilité et d'avant-projet, la Commission des finances parle, elle aussi, d'avant-projet. Qu'est ce qui va être réalisé exactement ? Si c'est un avant-projet, je pense que CHF 260'000.- c'est un peu trop mais j'imagine que ce n'est pas tout à fait ça.

- M. R. CORTHAY - Municipal : je crois que la réponse est dans le préavis :

- Reprise des études préliminaires avec les mandataires spécialistes déjà sollicités par le maître d'oeuvre, définition du mandat (cahier des charges), analyse, vérification du programme des locaux et de l'emprise du projet avec le maître d'oeuvre.

- Prestations SIA comprenant la reprise du projet développé jusqu'à et y compris la phase d'appels d'offres. Le projet porte sur la réfection de la cuisine, des locaux et installations techniques dédiées, la mise aux normes de la protection incendie, l'étude de variantes de production de chaleur, la réhabilitation architecturale du restaurant, du bar et des chambres d'hôtel (rafraichissement, lucarnes), y compris la création d'un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) au 1er étage. Si nécessaire, l'étude peut s'étendre au bâtiment voisin de l'ancien collègue.

- Études de l'avant-projet, hypothèses d'organisation des locaux et distribution, contrôle des choix constructifs et techniques.
- Établissement de la demande de permis de construire, plans, formulaires, courriers.
- Projet d'ouvrage, résolutions constructives, analyse des phases d'interventions, du planning et des coûts, coordination avec ingénieurs, estimation financière +/- 20%. Validation du projet d'ouvrage par le maître d'oeuvre.
- Appels d'offres, contrôles, devis détaillé +/-10%
- M. T. Jakob : un projet de construction se déroule en plusieurs phases : d'abord une phase d'étude puis d'avant-projet. L'avant-projet c'est ce qui a déjà été réalisé par l'entreprise mandatée, aujourd'hui on passe à la phase suivante qui s'appelle, selon les règlements SIA, la phase de projet de construction. Cette phase va permettre d'affiner le projet avancé lors de l'avant-projet. On va un peu dépasser le pur projet de construction puisqu'on va passer à la phase de mise en soumission mais on est encore dans une phase d'étude et, comme on l'a noté dans l'avant-projet, c'est à la fin de cette phase-là qu'un nouveau préavis municipal relatif à une demande de crédit pour la réalisation des travaux sera soumis au vote du Conseil communal.
- M. D. Olaya : il faut prendre en compte dans ce projet qu'on a un restaurateur qui est arrivé il n'y a pas très longtemps, j'imagine qu'il a signé un bail de quatre à cinq ans et que, si on entreprend les travaux qui vont durer un an - un an et demi, dans les mois à venir, il faudra probablement le dédommager. Quand je lis les conclusions des deux Commissions, je pense qu'on est tous d'accord sur la nécessité de garder une auberge dans le village, mais je ne vois aucune trace de discussion amorcée avec le restaurateur.
- M. J. Fernandez - Syndic : nous avons eu un contact avec le tenancier qui est parfaitement au courant des démarches. Quand nous aurons un calendrier plus précis à présenter, nous le mettrons à contribution, il n'est pas question de faire des travaux et de fermer l'auberge sans son accord. Il y aura une possibilité d'indemnisation par les loyers et nous avons compris, dans les discussions avec le restaurateur, qu'il a déjà pris des assurances pour ce type de problème le cas échéant.
- M. J.-L. Rochat : est-ce qu'il est prévu de remplacer l'installation de chauffage et qu'est-ce qu'il en est de l'isolation thermique du bâtiment ?
- M. R. Corthay - Municipal : on a fait un CECB+ (Certificat Énergétique des Bâtiments), le bâtiment est classé dans la plus mauvaise catégorie. L'étude va comprendre le chauffage, la production de chaleur, l'isolation périphérique et intérieure. Le but est de faire un audit global de tout le bâtiment puis de vérifier par étape.
- M. E. Piguet : j'ai été interpellé par la mention d'une assurance prise par le restaurateur pour couvrir ce genre de fermeture et j'aimerais qu'on m'explique quel genre d'assurance couvrirait un dommage aussi prévisible que ce dont on parle ce soir. Je rejoins M. Olaya dans l'idée de patienter avant de lancer le projet.
- M. J. Fernandez - Syndic : vous suggérez d'attendre mais pourriez-vous préciser ce que nous devrions attendre et jusqu'à quand ? Pour ce qui est de l'assurance, nous nous en tenons aux propos du tenancier sans avoir plus de détails.
- M. E. Piguet : au niveau assurances, étant dans ce domaines depuis plus de trente ans, une assurance est là pour couvrir un incident, un sinistre mais pas pour couvrir un empêchement d'activité lié à des travaux prévus, on ne peut pas assurer ce genre de chose. Quand je dis patienter, on pourrait très bien faire les travaux qui

sont nécessaires et urgents et attendre la fin du bail pour réaliser la suite de façon à éviter les frais qu'on ne connaît pas à l'avance et qui pourraient être très élevés.

- M. R. Corthay - Municipal : je pense que les frais seront très élevés si on change la chambre froide, le piano de la cuisine et la ventilation : ça fait vingt ans qu'on a compris qu'il faut deux monoblocs dans cet établissement pour que ça fonctionne, à l'heure actuelle, comme il n'y a qu'un monobloc, lorsque vous êtes dans la salle à manger, vous sentez la cuisine. Pour installer un deuxième monobloc, il faudra agrandir le local qui les accueille. Où faut-il s'arrêter avec l'urgence dont vous parlez étant donné qu'il manque des m² pour installer ce qui est nécessaire ? Il faudra probablement supprimer une chambre ou surélever le toit. Si nous ne réalisons pas l'étude, on ne peut pas vous dire.

- M. D. Olaya : je comprends bien la notion d'urgence, mon grand souci, c'est de savoir comment on va dédommager le restaurateur, qui sera sans revenu pendant les travaux. Il y a certains points qui sont de l'ordre du confort et certains autres qui sont du domaine du légal, de la conformité : quels sont les points que nous devons absolument faire à ce jour pour pouvoir garder le restaurant ouvert et de quels montants parle-t-on ?

- M. C. Viquerat - Municipal : le but de l'étude dont on parle dans ce préavis est justement de déterminer ce qu'il est judicieux de faire et surtout comment s'organiser pour la réalisation de façon à gêner le moins possible l'exploitation. Ce sont les phases essentielles de cette étude. Accessoirement bien entendu il y aura les coûts associés à chaque phase de réalisation. Le fait que le bâtiment reste en exploitation ou partiellement en exploitation engendrera une augmentation probable des coûts mais c'est l'étude qui va le démontrer. D'après les discussions avec le restaurateur, il n'est pas opposé du tout à fermer pendant certaines périodes en hiver, en sachant que ces périodes seront à organiser et préciser temporellement. Tout ceci rentre dans l'organisation à prévoir dans le cadre de l'étude.

- M. D. Olaya : une fois le crédit d'étude dépensé, au vu des sommes engagées pour environ CHF 330'000.-, en général on réalise les travaux.

- M. M. Corthay : en écoutant toutes ces discussions, on est d'accord qu'il faut réaliser l'étude avant de pouvoir envisager le reste. On pourra repousser les dates des travaux à réaliser dans la suite mais tant qu'on ne sait pas ce qu'il faut faire et combien ça peut coûter, on ne peut rien décider.

- M. T. Cretegny : c'est la raison pour laquelle la Commission des finances a mis ce terme d'avant-projet afin de garder les options ouvertes, de voir ce qu'on fait dans un premier temps et d'envisager faire certaines choses dans un deuxième temps avec un crédit de construction plus tard. Il nous semblait important d'attendre peut-être la fin du bail pour se lancer dans les vrais travaux de profondeur. Je trouve qu'au vu du dédommagement à envisager pour la perte de revenu du tenancier et de son personnel, le crédit de loyer paraît un peu léger. Ce serait bien qu'avant de se lancer dans un projet avec un horizon temporel, on ait une idée du montant exact du dédommagement à considérer.

- M. R. Corthay - Municipal : si on attend la fin du bail pour lancer l'étude, nous allons devoir fermer pendant trois ans, ce qui n'est peut-être pas ce qui est souhaité par la communauté. Ce soir on parle de l'étude, il me semble qu'il y a un mélange entre l'étude et le crédit de construction. De plus, si on attend, l'auberge sera fermée avant par les services d'hygiène.

- M. C. FÜRER - Président : hors micro on a entendu articuler le délai de deux ans pour réaliser cette étude, je le répète pour que tout le monde entende.

- M. S. Heiniger : j'entends bien la remarque de M. M. Corthay sur la possibilité d'attendre mais les normes avancent très vite. Attendre deux ans après l'étude pour faire les travaux ne me semble pas la bonne solution car les normes changent

chaque année, que ce soit dans l'électricité, la ventilation ou autre. Il faudrait donc peut-être attendre six mois ou une année avant de lancer l'étude, qui devrait durer deux ans environ, afin de pouvoir lancer les travaux à la fin du bail.

- Mme S. Thury : j'entends bien les divers avis, mais la Municipalité a déjà discuté avec le tenancier, on parle de devoir le dédommager, d'après ce qu'il dit il serait d'accord de fermer des périodes en hiver, je ne comprends pas pourquoi vous voulez attendre la fin de son bail ou ralentir ce processus pour refaire cette auberge alors qu'on y est obligés.

- M. E. Piguet : on a un bail qui vient d'être signé, si on prend tous les délais annoncés ce soir et qu'on commence tout de suite l'étude, il va rester un an de bail affecté par les travaux et pendant lequel il faudra déménager le tenancier. Pourquoi ne pas décaler pour faire coïncider le début des travaux avec la fin du bail ?

- M. R. Corthay - Municipal : si on met la même proportion de temps entre l'approbation de la demande de crédit de construction et l'obtention du crédit de construction, ce n'est pas deux ans qui seront nécessaires mais dix.

- M. D. Olaya : j'entends bien que le restaurateur serait prêt à fermer certaines périodes en hiver, les travaux vont durer environ dix mois à une année et demi, l'hiver ne dure pas aussi longtemps dans la région. Je n'imagine pas que vous allez pouvoir découper les travaux.

- M. M. Corthay : pour revenir sur le planning, on a dit qu'il y avait deux ans en tout cas pour le crédit d'étude, ensuite il y aura six mois pour le crédit de construction car il faut que la Commission ad hoc et la Commission des finances travaillent dessus et rendent un rapport. Si on prend en compte la fréquence des séances du Conseil, on arrive presque à deux ans et demi. Il faudra presque trois ans avant d'envisager le début des travaux. Oui on peut attendre un peu mais la décision de lancer une étude doit être prise maintenant. Si on attend trop longtemps, on n'aura jamais de chiffres et on ne saura pas où on va. Si les chiffres ou les délais présentés lors du prochain préavis ne nous conviennent pas, on pourra toujours le refuser et retravailler le planning.

- M. C. Fürer - Président : je constate que personne ne souhaite plus prendre la parole pour apporter de nouveau point, je clos la discussion sur le fond mais il nous reste à avoir une discussion sur la forme car nous avons un préavis et deux rapports de Commissions qui présentent des conclusions différentes. On a eu des discussions préliminaires avec les deux Commissions avant la séance ce soir pour voir s'il y avait un alignement possible : l'idée était de laisser la discussion se dérouler pour voir comment ça se passait. Je demande une brève suspension de séance pour que les Commissions se mettent d'accord.

- M. L. Magnollay : je propose de demander à la Municipalité si elle se rallie à l'une ou l'autre des conclusions des Commissions.

- M. J. Fernandez - Syndic : ce ne sont que des modifications cosmétiques et du vocabulaire.

- M. C. Fürer - Président : il y a des différences d'importance entre les rapports des Commissions et le préavis initial, un peu moins entre les conclusions des deux Commissions. Je propose une courte suspension de séance et j'invite les membres des deux Commissions à se retrouver dans la salle Buchet pour voir si on peut définir une seule version de conclusions amendées à proposer à l'ensemble du Conseil.

Suspension de séance à 20h55. Reprise de la séance à 21h00.

Mme S. Jara quitte la salle.

- M. C. FÜRER - Président : il a été décidé d'utiliser les conclusions de la Commission ad hoc qui diffèrent de celles du préavis au point 1 :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études pour la phase de projet de construction, de la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy ;

Les points 2, 3 et 4 restent inchangés et la Municipalité se rallie à ce phrasé. Nous pouvons donc à présent passer au vote que je propose en bloc sauf si quelqu'un souhaite un vote point par point. Ce n'est pas le cas.

Vote

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études pour la phase de projet de construction, de la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy ;

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 269'000.- pour la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy ;

- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

- d'autoriser la Municipalité à ajouter le montant de cet investissement au futur crédit de construction et de l'amortir sur 30 ans.

Adopté à la majorité, 4 avis contraires, 5 absentions.

7. Préavis n°05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.- pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722

- M. C. FÜRER - Président : la Commission ad hoc a été constituée pendant les vacances, un appel aux volontaires a été lancé auprès de tous les Conseillers le 9 juillet, six candidats se sont proposés et la liste vous a été communiquée le 22 juillet. Les membres de cette Commission sont : Mmes Pia Hitz-Lepori, Laurence Jobin, Yolanda Barrientos, Ms Vincent Bovet, Jan-Frederik Lange et Julien Spring.

M. J. Spring, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose :

- d'adopter la demande de crédit de CHF 438'000.- pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722, tel que présentés en annexe du présent préavis ;

- de charger la Municipalité de poursuivre les tâches en cours pour finaliser les travaux prévus.

- M. C. FÜRER - Président : je tiens à préciser que c'est une formulation à laquelle nous ne sommes pas habitués, j'ai de ce fait vérifié avec M. V. Bovet, Président de la Commission ad hoc, qui m'a confirmé que les conclusions de la Commission sont bien d'accepter les points du préavis tels que présentés. En général on reprend les points du préavis un par un, mais l'esprit de votre rapport est d'accepter les conclusions du préavis municipal.

- Mme. A. Roulet-Wyss, rapportrice de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité :

- d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'aménagements routiers pour la ligne de bus 722 **et l'installation de l'éclairage public prévue au chemin Sous-la-Ville et au chemin du Grand-Pré** ;

- d'allouer le crédit de CHF 438'000.- pour financer ces travaux ;

- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;

- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

- M. C. FÜRER - Président : les conclusions de la Commission des finances diffèrent légèrement de celles du préavis. La Commission préconise d'ajouter au point 1 « et l'installation de l'éclairage public au chemin Sous-la-Ville et au chemin du Grand-Pré », précision à laquelle la Municipalité se rallie. J'ouvre la discussion.

- M. M.-O. Christinat : j'aimerais revenir sur le rapport de la Commission des finances qui souligne qu'ils regrettent que la proposition de Car Postal de passer par le Bas-du-Rossé n'ait pas été d'avantage étudiée. Je suis allé sur place faire des photos et faire des mesures sur le cadastre (des photos et plans sont projetés sur l'écran de la salle) pour illustrer cette option. Le tronçon du Bas-du-Rossé fait 60m de long et à deux endroits il fait 6m de large : entre le bas des marches de la fontaine et l'arrière du trottoir. Dans toute cette zone à 30km/h les trottoirs sont franchissables, ils ont des bordures basses pour permettre le croisement. Sur la proposition de parcours de la Municipalité, sur le chemin Sous-la-Ville et le chemin du Grand-Pré, on a un total de $360 + 270 = 630\text{m}$ de domaine public à 6m de large partout contrairement aux 60m du Bas-du-Rossé. La proposition de faire passer les bus postaux par ce parcours-là, en aménageant des places d'évitement, pourrait, à mon avis, augmenter le trafic sur ces chemins qui ne sont pas destinés à ça. Dans cette zone du Bas-du-Rossé, beaucoup de solutions sont possibles et auraient dû être étudiées. Celle du car postal, avec un feu rouge commandé, si on ne mettait pas de feu rouge ce serait le même cas que la remontée depuis le Moulin de la Vaux mais bien plus court et bien plus facile à croiser. Une deuxième solution serait de mettre le tronçon du Bas-du-Rossé en double sens, c'est seulement sur 60m et c'est en zone 30km/h, une dernière solution à étudier serait de modifier le marquage et ainsi d'exclure le bus du sens unique avec des avis de part et d'autre. Personnellement je ne peux pas soutenir la proposition de la Municipalité sur ce travail-là.

- M. R. Favre : je voudrais souligner les nombreuses sorties de routes de part et d'autre du tronçon actuellement à sens unique : si un bus arrive un peu rapidement, c'est très dangereux. J'ai habité dix ans au numéro 5 de cette rue, je n'aimerais pas y habiter s'il y a deux bus qui se croisent ou un bus et une voiture qui se croisent régulièrement dans cette zone. Si on fait le tour du Grand-Pré, certes il y a beaucoup plus de circulation, il y a des gens qui se promènent, mais ce sera moins dangereux que de faire un contresens au Bas-du-Rossé.

- M. J.-L. RoCHAT : je voudrais connaître la motivation de la Municipalité pour refuser ce parcours et je me demande si on ne pourrait pas mettre un sens unique au Chemin Sous-la-Ville sans faire tous ces travaux.

- M. C. Viquerat - Municipal : le carrefour du Bas-du-Rossé n'a pas toujours été aménagé de la sorte. Actuellement la rue est bien en sens unique, les trottoirs abaissés n'ont pas été créés de la sorte pour faciliter les croisements mais plutôt pour laisser la place pour que des véhicules puissent s'y garer temporairement (comme le véhicule de la Poste) et pour faciliter un peu le savoir-vivre piétons, voitures qui se déplacent et voitures temporairement ou définitivement à l'arrêt. C'est un secteur sensible depuis un certain nombre d'années car un certain nombre d'automobilistes ne respectent pas le sens unique en venant depuis la route de la Gare, y compris des camions. Ça arrive régulièrement et on a la chance d'avoir quelques voisins directs de ces 60m, qui nous font régulièrement des rapports ; il y en a eu encore trois la semaine dernière. Nous avons changé les panneaux de sens unique il y a moins de trois ans, pour en mettre de nouveaux aux normes maximales

afin de les rendre le plus visible possible et ainsi éviter toute confusion. Imaginez qu'on vienne planter un feu à cet endroit-là pour soutenir les deux bus par heure qui emprunteraient ce chemin-là puis il deviendrait vert à l'approche d'un bus. Comment spécifier que les trois voitures qui sont derrière le bus n'ont pas le droit de passer lorsque le feu est vert ? On va me dire qu'on peut mettre un panneau disant que seul le bus peut passer. C'est la raison principale pour laquelle nous ne sommes pas rentrés en matière pour mettre les bus en sens inverse dans ce secteur. Pour répondre à la proposition de mettre le Chemin Sous-la-Ville en sens unique, cette option a aussi été évoquée mais la distance est sensiblement supérieure : mettre un sens unique sur une telle distance, cela va transformer le secteur en autoroute, on ne pourrait que mettre 50km/h en limitation dans cet endroit et ce sera difficile à faire respecter, il sera tout aussi compliqué de faire respecter le 30km/h au Chemin du Grand-Pré. Pour pouvoir assurer que ces deux chemins puissent être utilisés à la fois par des véhicules, des cyclistes et des piétons, au vu du nombre de véhicules qui passent journalièrement dans le secteur, la meilleure solution, pour avoir une vitesse raisonnable, c'est d'autoriser les deux sens, avec des zones forcées, comme ça se fait aujourd'hui au chemin Sous-la-Ville pour des croisements. Si vous utilisez régulièrement ce chemin, ça se passe généralement très bien, les gens font attention, ils s'arrêtent à l'avance, je n'ai jamais dû faire une marche arrière dans le secteur. Pour la Municipalité c'est un souhait de pouvoir développer ces deux chemins pour avoir une cohabitation piétons-véhicules et ajouter des bus dans un sens. Ça fait quelques temps qu'on récolte des demandes pour que les trottoirs du chemin du Grand-Pré aillent jusqu'au chemin Sous-la-Ville : actuellement vous avez un secteur depuis la fin des habitations qui est sans trottoir, c'était un projet en attente. Ces dernières années, les écoles dans le secteur des Communaux se sont bien développées et il nous a aussi été demandé, particulièrement pour le matin l'hiver, d'éclairer le chemin Sous-la-Ville de façon à ce que les élèves puissent aller à l'école à pied ou en vélo de manière visible. La solution retenue de faire passer deux bus à l'heure dans ce secteur, au milieu de la circulation et des élèves, nous permettait de régler à la fois l'histoire des bus, d'un éclairage pour les élèves et de mettre des trottoirs d'un bout à l'autre.

- M. J.-L. RoCHAT : entre la route de la Gare et le Bas-du-Rossé, il y a déjà un sens interdit, quel est l'intérêt de mettre un feu de plus vu que seul le bus pourrait passer, il faudrait peut-être un feu de l'autre côté mais pas dans le carrefour.

- M. A. Magnollay : finalement je crois qu'on a trop d'argent. L'écart de prix entre les deux options, si on enlève l'éclairage qui est un projet annexe qui pourrait se faire séparément, il y a aussi peut-être un bout de trottoir à rajouter, enfin il y a quand même une somme non négligeable qu'on nous explique nécessaire car il pourrait y avoir trois voitures qui passent derrière le bus quand le feu est vert. Je voudrais comprendre quel est le problème ? Même si on peut quand même garder l'interdiction et que certains passent malgré tout, ils seront quand même en infraction et on pourrait mettre un policier de temps en temps.

- M. C. Viquerat - Municipal : on a de la difficulté à faire respecter les règles de circulation établies dans le secteur actuellement donc il est vrai que si on pouvait rendre ce secteur de 60m bi-directionnel ça réglerait bien des problèmes, mais vous avez vu qu'au niveau des espaces on est au milieu d'un endroit où il peut y avoir des piétons. C'est une solution qui n'a pas été retenue par la Municipalité. On a regardé très brièvement ce qu'il serait nécessaire de mettre en place pour réaliser cette solution, le Car Postal (en fait ce n'est pas vraiment Car Postal qui a étudié l'histoire) pensait que juste un panneau indiquant « sauf pour les bus » disposé à hauteur de l'interdiction de circuler qui indique le sens unique, pourrait autoriser les bus à passer dans cet endroit et il faudrait au minimum un feu à l'autre extrémité

pour stopper le trafic en sens inverse le temps que le bus passe. C'est la solution minimaliste qui a été proposée. Le problème réside dans le fait que les panneaux existants ont déjà de la peine à être respectés et que rajouter un panneau « bus autorisé » va rendre la situation encore plus compliquée. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons éliminé cette solution.

- Mme J. Amy : on s'est demandé au sein de la Commission des finances, si on ne pourrait pas tester cette solution qui paraît plus ou moins envisageable. Je n'envoie pas de rapport à la Municipalité mais je peux vous confirmer que je vois tous les jours des gens qui remontent le chemin à l'envers, il est vrai que la règle de circulation ne semble pas être claire pour tout le monde. Le délai est assez court pour la réalisation des travaux, ne serait-il pas possible de faire une phase test ou pilote de six mois ou une année et de juger de ce qui se passe ?

- Mme S. Thury : j'habite dans le secteur depuis passablement de temps et je peux vous assurer que, dans le virage de la Cure, quand je remonte vers le village, que les gens doivent me laisser le passage... je n'ose pas imaginer la situation si vous allez encore mettre un bus là-bas au milieu. La visibilité sera problématique si le bus passe par cet endroit car il y a des enfants dans le secteur et pas de passage piéton. Ce n'est pas un endroit où il faudrait faire passer des bus. C'est vrai qu'il y a des automobilistes qui prennent le sens unique, je leur fais signe parfois : certains me regarde tout étonnés et d'autres ont l'air d'avoir pris l'habitude et de se dire que ça passe.

- M. J.-F. Lange : faisant partie de la Commission ad hoc qui a étudié ce préavis, je dois dire que je suis déçu de ne pas avoir vu d'autres solutions étudiées. J'ai passé pas mal de temps dans ce secteur suite aux discussions avec la Municipalité et j'ai pris des photos (les photos sont projetées sur l'écran et M. Lange explique les problèmes qu'il y a constaté selon les options envisagées). Au niveau de la ferme de M. L. Magnollay, il y a la place de faire patienter six-sept voitures de taille normale afin que le bus puisse descendre les 60m du Bas-du-Rossé et cela ne poserait pas trop de problème. Je ne comprends pas pourquoi on ne fait pas un test avec un feu mobile avant d'entreprendre tous ces grands travaux où on doit changer les virages, créer des espaces d'évitement qui iraient au-dessus des chemins où les enfants vont à pied. Je pense qu'on ne devrait pas donner suite à ce préavis et j'aimerais demander à la Municipalité la solution qu'elle apporterait si ce préavis était refusé ce soir.

- M. R. Corthay - Municipal : dans tout ce que j'ai entendu ce soir, je relève que vous n'êtes pas riverain du secteur concerné. Je pense que Luc sera enchanté de sortir de chez lui, la nuit ou à 2h du matin, avec les voitures qui tournent devant chez lui. Pensez aussi aux riverains. Concernant les autres solutions, on a été en Commissions, on en a discuté.

- M. J.-F. Lange : justement, pourriez-vous svp les préciser ?

- M. R. Corthay - Municipal : vous voulez refaire le préavis ? Si la solution ne se fait pas, on peut juste faire les angles, comme il y a en ce moment provisoirement pour la ligne 722 route de Villars. Ce n'est pas une menace mais pensez aussi aux voisins.

- M. C. FÜRER - Président : je vois de nombreuses mains levées, on a le temps mais je vous invite à vérifier que vous amenez bien des points nouveaux pour ne pas qu'on tourne en rond trop longtemps.

- M. V. Bovet : on a décentré le débat, il ne s'agit pas de régler les problèmes de circulation au Bas-du-Rossé, il s'agit de permettre à la ligne 722, qui va être dédoublée, de circuler confortablement et en sécurité à l'intérieur de notre village. Ça fait 30 minutes qu'on débat sur ces 60m de route, j'entends bien tous les arguments. La première chose que je voudrais souligner sur toutes ces photos

qu'on a vu ce soir c'est que si vous imaginez dessus un camion de pommes, un camion de chantier et un bus, devant la cure, devant chez Luc arrêté au feu, avec les enfants sur les trottoirs, elles auront une toute autre allure. On a parlé il y a quelques mois de la dangerosité du trottoir qui contourne la Cure, imaginez un bus qui doit manoeuvrer là. Le but est de voir passer un dédoublement de la ligne 722, dans le plus grand confort possible parce que pour l'instant c'est deux bus par heure, mais j'espère que dans deux ou trois ans ce sera quatre par heure, y compris le dimanche, pourquoi pas ? Quand je suis arrivé à Etoy il n'y avait pas de bus le dimanche, tout à coup il y en a quatre ou cinq. On ne peut pas miser sur le fait que ce ne soit que deux bus à l'heure, en cas de beau temps...pour dire que ces travaux sont inutiles. C'est peut-être cher payé mais il s'agit de donner un signal clair pour le développement des transports publics dans cette région il me semble, avec un terminus aux Communaux, qui peut encore se développer puisqu'on peut encore construire des écoles...il y a une synergie à ne pas oublier dans la discussion sur ce préavis, et pas seulement savoir si on met un panneau de 40 ou 60cm de diamètre d'un bout à l'autre de cette rue. J'aimerais qu'on n'oublie pas la raison principale de ce préavis.

- Mme V. Hüsler : dans la solution proposée à la Municipalité, est-ce que les cyclistes seront sur la route ? Que se passera-t-il quand le cycliste croisera un bus, est-ce qu'il devra monter sur le trottoir ? Ma deuxième question porte sur l'éclairage public, si j'ai bien compris, il serait installé sur le tracé complet pour aider les écoliers, mais quel serait la fréquence d'éclairage de ces lampadaires ?

- M. C. Viquerat - Municipal : aujourd'hui la cohabitation véhicules – vélos – piétons sur le chemin Sous-la-Ville existe déjà. Le flux des piétons et des cyclistes est généralement lié en grande majorité à l'accès et au retour à la maison depuis l'école, tout va dans le même sens. Si vous regardez les usagers enfants qui se rendent en bicyclette à l'école, ils empruntent la partie piétonne du chemin, ils roulent l'un derrière l'autre le long du chemin. Je n'ai pas vraiment souvenir d'en avoir vu sur la route, les adultes oui. Ça ne changerait rien par rapport à ce qui se fait déjà aujourd'hui. Pour répondre à la deuxième question, l'éclairage public, c'est une demande qui est liée à l'accès aux écoles pour les enfants. La Commission ad hoc nous a demandé quels seraient les horaires de mise en route de cet éclairage, premier élément de réponse : on aura un éclairage constant toute l'année, indifféremment des vacances scolaires. Ces lampadaires seraient branchés à une technologie existante aujourd'hui car il s'agirait d'un prolongement du réseau mais on envisagerait de mettre en place une programmation qui serait permise dans ce secteur-là du fait qu'il n'y a pas de passage piéton. Assez vite on ferait en sorte de pouvoir éteindre la nuit, ce qui veut dire qu'à un moment donné on va vous proposer des horaires, par exemple 24h00-06h00. Les horaires seront discutés lorsque nous aurons la technologie nous permettant de le faire mais pour l'instant ce qui compte c'est d'avoir la possibilité d'éteindre la nuit. La nouvelle technologie nous permettrait aussi de réduire l'intensité, on peut imaginer par exemple réduire l'intensité à partir de 21h ou 22h et éteindre à partir de minuit.

- Mme V. Hüsler : donc dans un premier temps ce serait les mêmes horaires que le reste de l'éclairage public ?

- M. C. Viquerat - Municipal : la réponse donnée à la Commission c'est qu'aujourd'hui on ne s'est pas encore arrêté sur la technologie pour gérer le variant mais ça nous forcerait à mettre en œuvre dans le cadre de ce préavis.

- M. S. Heiniger : on a parlé de sécurité entre les usagers de la route, pour le chemin du Grand-Pré, il est noté que la route sera élargie à 3m55, actuellement les voitures ne croisent déjà pas, si ce n'est au pas. C'est un quartier résidentiel avec beaucoup d'enfants. Qu'avez-vous prévu pour éviter que le bus ne roule trop vite car

actuellement, au Bas-du-Rossé, le bus a déjà tendance à rouler à plus que 30km/h et il y a tous les jours les camions à pommes qui descendent, ensuite on parle de deux bus à l'heure, puis quatre, je ne vois pas trop comment tout peut s'imbriquer dans cet endroit.

- M. C. Viquerat - Municipal : aujourd'hui il est noté que les bus font partie des véhicules qui passent assez vite sur le chemin Bas-du-Rossé. Je vous rappelle la raison pour laquelle ils passent vite, c'est qu'ils sont souvent en retard pour arriver à l'heure à la synchronisation à la gare et ils sont déjà partis depuis un moment. Le bus qui passe par le Bas-du-Rossé part depuis St-Livres. C'est la raison qui nous a été donnée par Car Postal. Dans le cadre des chemins Sous-la-Ville et du Grand-Pré, les bus seront en début de ligne parce qu'ils partiront des Communaux, ils ne devraient donc pas être très pressés. Il y aura une limitation de vitesse à 50km/h Sous-la-Ville, et 30km/h au Grand-Pré. La cohabitation piétons : actuellement vous avez des trottoirs qui ne sont pas continus de chaque côté, le principe va rester le même mais on va réduire le nombre de traversées de route, il y aura un trottoir tout le long, et qui sera élargi dans la mesure du possible de manière à garantir, sur toute la longueur un passage minimal à 3m55, qui est une dimension ou normalement on ne peut pas vraiment croiser un véhicule avec un bus.

- M. S. Heiniger : parce qu'actuellement on ne croise déjà pas.

- M. C. Viquerat - Municipal : exactement, l'objectif est de ne pas croiser.

- M. S. Heiniger : je reviens sur les 60m du Bas-du-Rossé, j'y ai aussi habité longtemps et à l'époque ce secteur était à double sens.

- M. C. Viquerat - Municipal : le long du chemin du Grand-Pré, il y a deux endroits prévus pour permettre le croisement des véhicules, de la même manière que deux autres endroits sont prévus au chemin Sous-la-Ville.

- M. S. Heiniger : comment allez-vous faire pour ralentir les bus ?

- M. C. Viquerat - Municipal : il y a la limite de 30km/h.

- M. S. Heiniger : jusqu'au jour où il y aura un enfant dessous.

- M. R. Corthay - Municipal : cette situation est sur toute la commune.

- M. S. Heiniger : il y a quand même beaucoup de piétons sur ces chemins qui ne sont pas comme ceux du centre du village ou du Bas-du-Rossé.

- M. M.-O. Christinat : ces chemins de Sous-la-Ville et du Grand-Pré ne sont pas destinés à recevoir le trafic de ces bus et j'entends qu'ils pourraient rouler à 50km/h. Comment sera organisé le passage du cycliste sur la zone d'évitement du chemin Sous-la-Ville ?

- M. R. Corthay - Municipal : la réponse a été donnée, il n'y aura rien de changer au chemin Sous-la-Ville par rapport à l'état actuel, simplement les renforts seront un peu plus long. Tout cycliste doit connaître les règles de circulation et les enfants sont sur le chemin piéton.

- M. L. Magnollay : premièrement, par rapport au sens unique, j'ai déjà dû faire passer un camion bloqué dans le virage de la Cure or pour un semi-remorque, la seule manière de passer c'est de passer tout droit. J'ai bloqué la circulation un peu loin que chez moi et je peux vous dire que c'est le chaos : si la route était assez large en bas, les voitures seraient de chaque côté et on pourrait croiser mais quand on arrête la circulation, les voitures sont déjà plus ou moins au milieu de la route et quand le bus arrive en face de six ou sept voitures ou camion poubelle ou autre, ça ne croise pas. Il faudrait que la route soit suffisamment large depuis déjà l'entrée du village pour avoir cette option réalisable. Je peux vous dire que ça fait longtemps que je suis dans le Conseil, les temps ont bien changés parce qu'à l'époque on cherchait tous les systèmes pour essayer de dévier la circulation hors du village afin d'éviter de surcharger l'intérieur du village. Pour une fois, on a une solution qui nous permet de faire sortir un peu de véhicules et on voit que cette zone de la salle triple

s'est développée, qu'on a quand même un peu de trafic depuis la route d'Allaman, ça décharge un peu sur le Bas-du-Rossé, ce qui n'est dans le fond pas plus mal, surtout si les enfants peuvent passer de manière sécurisée. Je trouve que l'option choisie est très bien. Finalement j'avais une question, les trottoirs sur le Grand-Pré ont été annoncés franchissables, ils ne le sont pas actuellement, est-ce qu'ils vont être refaits ou est-ce que seuls les nouveaux seront franchissables.

- M. C. Viquerat - Municipal : les nouveaux trottoirs seront franchissables et on fera en sorte qu'il y ait des rabaissements pour les trottoirs existants pour assurer un passage normal avec une chaise roulante. Ce sont des petits détails qui manquent. Actuellement il faut passer la bordure du trottoir deux ou trois fois si on veut faire le cheminement complet avec une chaise roulante sur le chemin du Grand-Pré. L'objectif est de rendre ce chemin le plus agréable possible, ils seront presque aussi larges que la partie routière sur presque toute la longueur. Le modèle qu'on a retenu pour l'instant pour la partie qui accueille les dernières habitations en direction du chemin Sous-la-Ville, c'est d'utiliser le même modèle que ce que nous avons mis sur le chemin du Jura, avec la pose de quelques potelets, qu'on positionne le mieux possible pour réduire la vitesse en cas de croisement. Ce sont les solutions qui sont actuellement retenues.

La discussion est close et le vote en bloc est accepté.

Vote

- d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'aménagements routiers pour la ligne de bus 722 et l'installation de l'éclairage public prévue au chemin Sous-la-Ville et au chemin du Grand-Pré ;
- d'allouer le crédit de CHF 438'000.- pour financer ces travaux ;
- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

Adopté à la majorité, 6 voix contres, 7 abstentions.

8. Préavis n°06/2024 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un urban skate sur le site des Communaux – nomination d'une Commission

- M. C. FÜRER - Président : ce préavis sera traité par une Commission ad hoc et la Commission des finances, à la séance de décembre au plus tôt, en fonction de quand le préavis municipal sera prêt.

- M. R. CORTHAY - Municipal : il s'agit de changer le skate parc situé actuellement entre la salle polyvalente et la salle multifonction. Ce projet a été initié par le jeunes du skate parc, on a contacté une entreprise. Ils ont travaillé ensemble et ont impliqués le centre des jeunes également. On a reçu les soumissions pour une offre, que nous allons vous proposer. (un plan du projet est projeté à l'écran).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, les candidats à la Commission ad hoc sont invités à s'annoncer.

M. J.-F. Lange, M. G. Knigge, M. J. Kohler, M. F. Morand, M. J. Spring, M. R. Favre sont élus tacitement.

9. Élection complémentaire à la Commission des finances

- M. C. FÜRER - Président : Mme J. Amy m'a fait part de sa volonté de démissionner de la Commission des finances cet été, nous allons donc avoir une élection complémentaire à cette Commission et la personne élue sera membre jusqu'à la fin de la législature.

- Mme J. Amy : je remercie très chaleureusement mes chers et chères collègues de la Commission pour le travail fait ensemble. Je quitte la Commission pour des raisons familiales et professionnelles mais surtout pas parce que je n'aimais pas y participer. J'encourage chaque membre de ce Conseil qui hésiterait : c'est une Commission super intéressante, il n'y a pas besoin d'être un spécialiste en finance pour en faire partie, j'ai beaucoup appris et c'est une super équipe.

M. J.-F. Lange et M. L. Magnollay se portent candidats

Élection à bulletins secrets

M. Luc Mgnollay récolte 28 voix.

M. Jan-Frederik Lange récolte 12 voix.

M. Luc Magnollay est élu membre de la Commission des finances.

10. Propositions individuelles

- M. C. FÜRER - Président : la fenêtre de l'Avent du Conseil aura lieu le 23 décembre, nous reviendrons dessus lors de la prochaine séance du Conseil mais vous pouvez déjà noter la date dans vos agendas.

- Mme Pia Hitz-Lepori : ma question est adressée à la Municipalité : en tant que bénévoles de la ludothèque et membres du Conseil, nous aimerions savoir si la Municipalité a bien noté que notre responsable de la ludothèque, Mme G. Blackall, partira à la retraite en septembre 2025. L'équipe des 14 femmes bénévoles est très préoccupée par son départ. Avez-vous commencé la recherche d'un remplaçant ? A prévoir dans le budget 2025 : 2 salaires pendant le temps de formation, une augmentation possible du taux de travail de la nouvelle personne, en sachant que Mme G. Blackall travaille beaucoup plus que son 20% et que la croissance de fréquentation des familles est constante. Merci beaucoup au nom de tous les bénévoles de la ludothèque. Chantal Herzog, Erika Glauser et moi-même.

- M. J. Fernandez - Syndic : rassurez-vous madame la Conseillère, c'est prévu.

- Mme M. Reist : j'aimerais rajouter que la Municipalité y travaille vraiment et prend ça très au sérieux. On aimerait davantage valoriser et pérenniser la partie ludothèque de la médiathèque.

Séance levée à 22h15.

Prochaine séance :
4 novembre 2024 – 20h00

Le Président

Christophe FÜRER

La Secrétaire

Fanny GANTIN

